MINISTERE DE L'EDUCATION,DE LA
RECHERCHE ET DE LA FORMATION

Direction générale de la formation,
de la promotion sociale,
de l'enseignement à distance et
des allocations et prêts d'études

Direction d'administration de
l'enseignement de promotion sociale,
de l'enseignement à distance et
des allocations et prêts d'études

Service de l'enseignement
de promotion sociale

1040 BRUXELLES, LE
RUE DE LA SCIENCE, 43
02/238.86.11

12-07-1994

MONSIEUR VLAEMINCK, G.
ADMINISTRATEUR DELEGUE
CPEONS

RUE DES HALLES, 13
1000 BRUXELLES

Ref.: Y.D./ 9236066 / Dossier pédagogique 50523

OBJET : DOSSIERS PEDAGOGIQUES REGIME 1

Unité de formation : SPECIALISATION EN ANIMATION DE GROUPES ET EN CREATIVITE POUR ETUDIANTS INSCRITS EN DEUXIEME ANNEE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT PEDAGOGIQUE.....
Classement : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PEDAGOGIQUE DE PROMOTION SOCIALE DE TYPE COURT
Code Référence : 842503U36C1

Etablissement : ECOLE PROVINCIALE DE CADRES

RUE BOSRET,16
5000 NAMUR

Monsieur l'Administrateur Délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur Délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur d'Administration

F. De Laet.

16 AOUT 1994

Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue auprès de
Mme Wilkin (tél:02/238.86.43) ou Melle Schets (tél:02/238.86.54)

50623

DOCUMENT 3b1 DOSSIER PEDAGOGIQUE UNITE DE FORMATION

sur convention pour le contenu

Demande d'ouverture d'une unité de formation sur la base d'un dossier pédagogique / réseau n'ayant encore fait l'objet d'aucune approbation

1. La présente demande émane du :
   ⊗ (1) Pouvoir organisateur : Province de Namur ..... (2)
   ○ (1) Directeur (-trice) de l'~~Institut~~ pour la Communauté française : ..... (2)
   et se rapporte à l'établissement suivant :

   dénomination Ecole de Cadres ..... (2) Date et signature du chef d'établissement de la C.F.
   adresse complète : Rue Rogier 16 ..... ou du représentant du P.O. subventionné : (1) (2)
   5000 Namur ..... (2)
   n° de matricule : 9.236.066 ..... (2)
   n° de téléphone : 081/73.09.63 ..... (2)

2. Transmis en date du : ..... (3) par le réseau :

   ○ (1) Communauté française
   ⊗ (1) Provincial et communal
   ○ (1) Libre - confessionnel
   ○ (1) - non confessionnel

3. Intitulé de l'unité de formation : Code : (4) 84250203601

Techniques d'animation de groupes et de créativité pour étudiants inscrits en 2e a. de l'enseignement supérieur de type court pédagogique.

4. Finalités de l'unité de formation : repris en annexe 1 n° de 2 page(s) (2)

5. Capacités préalables requises : repris en annexe 2 n° de 1 page(s) (2)

6. Classement de l'unité de formation :
   ○ (1) enseignement secondaire : transition (1) qualification (1)
   degré : inférieur (1) supérieur (1)
   ⊗ (1) Catégorie de l'enseignement supérieur de type court : pédagogique ..... (2)
   ○ (1) Catégorie de l'enseignement supérieur de type long : ..... (2)

7. Recommandations particulières pour la constitution des groupes ou le regroupement
   Repris en annexe n° 3 de 1 page(s) (2)

8. Programme de (des) cours — Repris en annexe n° 4 de 2 page(s) (2)

9. Fixation des capacités terminales — Repris en annexe n° 5 de 1 page(s) (2)

10. Chargé (s) de cours — Repris en annexe n° 6 de 1 page(s) (2)

(1) Biffer les mentions inutiles ou cocher
(2) A compléter
(3) A compléter par le Secrétaire permanent
(4) Réservé à l'administration

ANNEXE 1

U.F. 2 : TECHNIQUES D'ANIMATIONDE GROUPES ET DE CREATIVITE POUR ETUDIANTS INSCRITS EN SECONDE ANNEE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT PEDAGOGIQUE

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

Finalites générales

Conformément à l'article 7 § 1 et 2 du Décret de la Communauté Française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de Promotion Sociale, l'Unité de Formation permettra de :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire.

- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des Administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

Finalités spécifiques de l'U.F.

L'unité de formation a pour objectif de rendre l'étudiant capable de :

* animer des groupes d'enfants dans le cadre d'animations scolaires et parascolaires en activités créatives d'expression de rythme et de jeux

* enrichir et élargir le développement de l'enfant par l'organisation de projets pédagogiques mobilisant à la fois les connaissances et savoir-faire scolaires de l'enfant et ses capacités et apprentissages en expression créative et en activités ludiques

* utiliser les techniques d'animation et d'expression comme moyens de développement et d'enrichissement des activités de classe en les intégrant aux projets pédagogiques mis en oeuvre dans le cadre d'un projet éducatif global visant à l'épanouissement de l'enfant et à sa croissance harmonieuse

* favoriser et gérer un travail de coopération des enfants aux projets pédagogiques mis en oeuvre en éveillant chez eux le désir de recherche, de découverte, de communication et d'expression
* intégrer toutes les capacités et tous les apprentissages des enfants en activités ludiques, d'expression et de communication à son projet pédagogique et en faire des moyens d'amélioration et d'élargissement de la formation scolaire, sociale et culturelle de l'enfant

ANNEXE 2

U.F. 2 : TECHNIQUES D'ANIMATIONDE GROUPES ET DE CREATIVITE POUR ETUDIANTS INSCRITS EN SECONDE ANNEE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT PEDAGOGIQUE

CAPACITES PREALABLES REQUISES

A. capacités

1. * utiliser les techniques d'animation apprises au cours de l'unité de formation afin d'encadrer, d'animer des groupes d'enfants en activités parascolaires
2. * reconnaître l'importance des différentes activités d'animation dans un projet éducatif global
3. * définir les objectifs des différentes techniques d'animation proposées et maîtriser la méthodologie spécifique nécessaire à leur application
4. être admis en 2 e année de l'enseignement supérieur pédagogique

B. Titre pouvant en tenir lieu (1,2,3)
ATTESTATION DE REUSSITE
INTRODUCTION AUX TECHNIQUES D'ANIMATION POUR ETUDIANTS DE 1E.A DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT PEDAGOGIQUE

ANNEXE 3

U.F. 2 : TECHNIQUES D'ANIMATIONDE GROUPES ET DE CREATIVITE POUR ETUDIANTS INSCRITS EN SECONDE ANNEE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT PEDAGOGIQUE

RECOMMANDATIONS PARTICULIERES POUR LA CONSTITUTION DE GROUPES ET LE REGROUPEMENT

NEANT

ANNEXE 4

U.F. 2 : TECHNIQUES D'ANIMATIONDE GROUPES ET DE CREATIVITE POUR ETUDIANTS INSCRITS EN SECONDE ANNEE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT PEDAGOGIQUE

PROGRAMME DES COURS

Matières	**Savoir-faire** **L'étudiant devra être capable de :**
* expression dramatique, corporelle	* maîtriser les techniques d'expression et musicale dramatique et musicale et les utiliser à des fins ludiques afin de développer chez l'enfant des capacités psychomotrices sensorielles, rythmiques et relationnelles .
	* définir les objectifs de telles activités et utiliser la méthodologie adéquate
* expression plastique et graphique	* utiliser les techniques d'activités manuelles afin de développer chez l'enfant les capacités de créativité, de collaboration
	* utiliser ces techniques dans le cadre d'un projet d'activité plus large
	*mettre les réalisations manuelles au service d'une activité créative ou ludique dans laquelle l'enfant est participant actif
* jeux (d'intérieur et d'extérieur)	*mettre en place des activités ludiques et proposer des solutions d'organisation, d'arbitrage, d'animation et de sécurité selon le type de jeu organisé
	* définir les objectifs poursuivis par l'activité proposée en terme de développement psychomoteur ou relationnel de l'enfant

* mise en projet d'activités inter-disciplinaires sur base d'un thème , et intégrer les différentes techniques acquises à la réalisation de cette activité	* organiser des activités interdisciplinaires
* psychologie du 3ème milieu éducatif	* définir le rôle des activités de loisirs dans le développement de l'enfant et mieux l'analyser par la réflexion sur les objectifs et les méthodes des activités parascolaires et leur portée éducative
* dynamique de groupe appliquée à la gestion d'activités de coopération ou de collaboration entre les enfants	* observer, décrire et analyser les phénomènes inter-personnels dans le fonctionnement d'un groupe (communication, leadership,etc) * utiliser ses observations et les connaissances qui en découlent afin d'améliorer la dynamique d'une activité de collaboration dans un groupe d'enfant
* travail en équipe et mise en projet	* coopérer efficacement avec ses partenaires en étant conscient de son rôle et responsable des actes qu'il pose en les intégrant dans la direction déterminée par le groupe au départ afin d'atteindre l'objectif fixé collectivement . * organiser le déroulement des activités nécessaires à la préparation d'un projet et à sa réalisation * se situer dans le projet global et assumer la partie du travail qui lui incombe en restant mobilisé pour l'aboutissement optimal de l'activité dans sa totalité
* entraînement mental	* développer une technique d'observation et de réflexion sur le comportement des enfants et du groupe * développer un schéma "voir, comprendre, agir" applicable à l'animation d'un groupe.

ANNEXE 5

U.F. 2 : TECHNIQUES D'ANIMATIONDE GROUPES ET DE CREATIVITE POUR ETUDIANTS INSCRITS EN SECONDE ANNEE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT PEDAGOGIQUE

FIXATION DES CAPACITES TERMINALES

A l'issue de la formation, l'étudiant devra démonter qu'il maîtrise les compétences suivantes :

1. * animer et gérer des groupes d'enfants d'écoles primaires dans le cadre d'activités scolaires ou parascolaires
2. * encourager le développement personnel et la socialisation de l'enfant par sa participation à des projets multidisciplinaires lui permettant de s'exprimer et de communiquer à travers les différentes techniques apprises

3. * gérer des groupes d'enfants dans le cadre de projets pédagogiques visant à l'apprentissage de la collaboration à des tâches communes

4. * être capable de susciter et de créer les conditions nécessaires à la communication, l'interaction et la collaboration des enfants entre eux et avec l'enseignant dans un but commun

Le degré de maîtrise sera atteint si l'étudiant est capable

- de prendre en charge un groupe d'enfants dans trois types d'activités, au moins mettant en jeu des processus de socialisation et/ou de développement personnel (1 et 2)
- d' imaginer un type d'intervention en fonction d'un projet pédagogique donné (3)

ANNEXE 6

U.F. 2 : TECHNIQUES D'ANIMATIONDE GROUPES ET DE CREATIVITE POUR ETUDIANTS INSCRITS EN SECONDE ANNEE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT PEDAGOGIQUE

PROFIL DU (DES) CHARGE(S) DE COURS

Enseignants

MINISTERE DE L'EDUCATION,DE LA
RECHERCHE ET DE LA FORMATION

le 14 juin 1994

COMMUNAUTE FRANCAISE

Direction générale
de l'Organisation des Etudes,
de l'enseignement de Promotion Sociale
et des Bâtiments scolaires
de la Communauté Française

Inspection de l'Enseignement
de Promotion Sociale

Régime 1.

Réf. : 50521 842501U36C1
50522 842502U36C1
50523 842503U36C1

Objet : concerne les dossiers pédagogiques des 3 unités de formation :

UF pér./niveau	"Introduction aux techniques d'animation pour étudiants inscrits en 1e a.de l'enseignement supérieur de type court pédagogique" - 60 pér. "Spécialisation en animation de groupes et en créativité pour étudiants inscrits en 2e a.de l'enseignement supérieur de type court pédagogique" - 60 pér. "Spécialisation en animation de groupes et gestion de groupes pour étudiants inscrits en 3e a.de l'enseignement supérieur de type court pédagogique"-60p
Etablissement Réseau	Ecole prov.des Cadres.NAMUR - 9.236.066 subv.off.

Remarques communes aux 3 dossiers.

-Le Document 8 bis :

.le pt 11. Horaire min. doit être complété par le Code U correspondant au classement de chaque cours;

.les intitulés des UF devraient être revus pour éviter toute confusion.

Proposition :
"Introduction aux techniques d'animation pour étudiants de 1e a.de l'enseignement supérieur de type court pédagogique"
"Techniques d'animation de groupes et de créativité pour étudiants de 2e a.de l'enseignement supérieur de type court pédagogique"
"Approfondissement en techniques d'animation et gestion de groupes pour étudiants inscrits en 3e a.de l'enseignement supérieur de type court pédagogique"

-L'Annexe 2 devrait uniquement préciser les capacités préalables requises. Le 1er paragraphe devrait donc être supprimé.

-L'Annexe 5 devrait être complétée en précisant les critères principaux sur lesquels on se fondera pour établir le degré de maîtrise des capacités terminales.
N.B. dactylo.1e ligne : "l'étudiant devra démonter qu'..." (UF 1 et 2)

J.LISON